



LUTTE CONVENTIONNELLE



Nom homologué : TROPICK EC
Type de produit : Insecticide BI-COMPOSANT
Cibles : Mouches et insectes volants, insectes rampants

Formulation : Emulsion concentrée
MEDDTL N.: 46474
Composition : Pyréthrinés 3% + PBO 10%

Contre	SUPPORT	RÉFÉRENCE	GENCODE	Conditionnement	Groupage	Palette
Mouches	Emulsion concentrée	TFAFR108	8005831100679	bouteille de 1 L	4 bouteilles	120

PRODUIT RÉSERVÉ À USAGE PROFESSIONNEL

TROPICK EC est un insecticide, en émulsion concentrée, agissant de manière efficace et puissante, qui élimine tout type d'insectes volants et rampants : mouches, moustiques, moucheron, guêpes, frelons, mites, blattes, fourmis, puces, insectes des entrepôts et des denrées stockées.

TROPICK EC est un insecticide concentré formulé par une nouvelle technologie qui allie les caractéristiques traditionnelles des matières actives Pyréthrinés* et Pipéronyl butoxyde et une meilleure sécurité d'emploi, tant pour les opérateurs professionnels de la désinsectisation que pour les personnes qui fréquentent les endroits traités ainsi que pour l'environnement. Le solvant utilisé dans le produit ne génère pas de mauvaises odeurs. Le solvant présent dans la formulation du TROPICK EC permet une émulsion rapide et homogène dans l'eau en garantissant un effet immédiat.

TROPICK EC est caractérisé par l'absence d'odeurs désagréables avant et après le traitement, l'absence de phytotoxicité à la dilution préconisée et la réduction des risques associés au contact avec la peau.

De plus, le bon équilibre dans le type de solvant utilisé permet également au produit d'être utilisé avec tout équipement offrant les meilleures performances comme l'ULV et/ou les équipements de thermo-nébulisation, ce qui permet d'obtenir une forme de brouillard dense et uniforme, sans apport d'additifs. Formulé avec des Pyréthrinés*, TROPICK EC contient également le Pipéronyl butoxyde, dans une proportion optimale pour améliorer l'action insecticide et ralentir la dégradation photolytique lorsque le produit est utilisé à l'extérieur. TROPICK EC est préconisé pour réaliser des applications spécifiques ou à large spectre contre les insectes dans tous les lieux fréquentés, privés ou publics et dans l'industrie agro-alimentaire. Il peut être utilisé dans des locaux de stockage de produits d'origine végétale et animale (P.O.V, P.O.A) ; pour le matériel de stockage des produits d'origine végétale ; pour le matériel de transport des produits d'origine animale et végétale ; pour les parois des locaux de stockage des produits d'origine végétale.

Recommandations pour les Industries Agro-Alimentaires (IAA)
Afin d'éviter toute contamination de la production, suivre les recommandations suivantes :

- couvrir les chaînes de production avant nébulisation
- ne pas traiter sur des surfaces directement en contact avec des aliments
- couvrir les stocks de produit fini

INSTRUCTIONS ET DOSES D'EMPLOI

Appliquer le produit dilué dans de l'eau, par pulvérisation, nébulisation ou thermo-nébulisation ; pulvériser en direction des murs et du sol.

Ne pas appliquer sur des surfaces destinées à manipuler, préparer ou consommer des aliments.

- En pulvérisation de surface, pour le contrôle des insectes rampants et volants : diluer 250 ml de produit dans 10 litres

d'eau. Appliquer 10 l de solution pour 200 m² traités.

Appliquer la solution sur les zones de passage d'insectes en particulier. Dans le cas d'insectes rampants traiter soigneusement les interstices et autres refuges.

- En nébulisation ULV (ultra bas volume) :
 - Pour contrôler les insectes volants (mouches, moustiques, guêpes, etc.) : diluer 100 ml de produit dans 900 ml d'eau.
 - Pour contrôler les blattes, les puces et les punaises : diluer 300 ml de produit dans 700 ml d'eau.
 - Pour contrôler les insectes des entrepôts et des denrées stockées : diluer 400 ml de produit dans 600 ml d'eau.
- Appliquer 1l de solution pour 3000 m³.

En thermo-nébulisation en intérieur :

- Pour contrôler les insectes volants (mouches, moustiques, guêpes, etc.) : diluer 100 ml de produit dans 900 ml de solvant approprié (glycol).
 - Pour contrôler les blattes, les puces et les punaises : diluer 300 ml de produit dans 700 ml de solvant approprié (glycol).
 - Pour contrôler les insectes des entrepôts et des denrées stockées : diluer 400 ml de produit dans 600 ml de solvant approprié (glycol).
- Appliquer 1l de solution pour 3000 m³.

En cas d'infestation forte, la concentration peut être augmentée pour des applications sur les surfaces poreuses. Dans ce cas, une application tous les 15 jours est recommandée, cependant, la fréquence peut être amplifiée en fonction du type de ravageur et du degré d'infestation. Délai de ré-entrée dans les zones traitées
Attendre 2 h avant de faire entrer des hommes ou des animaux dans les locaux traités.

PREMIERS SOINS

En cas d'exposition, contacter sans délai et dans tous les cas un centre antipoison, un Samu ou un médecin et décrire la situation (fournir les indications de l'étiquette, évaluer la dose d'exposition).

Parallèlement et en attente de la réponse :

- En cas d'inhalation, respirer de l'air frais et se reposer.
- En cas de contact avec la peau, enlever les vêtements contaminés et laver la peau au savon puis rincer abondamment à l'eau. Ne pas utiliser de solvants ou diluants.
- En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement sous l'eau durant plusieurs minutes.
- En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne pas faire vomir. Quelle que soit la quantité de produit ingéré, ne pas manger et ne pas boire. En cas de détresse aiguë, contacter le 15 (ou 112).

Indication pour le médecin : Le produit contient une association de Pyréthrinés* et de Pipéronyl butoxyde. Les Pyréthrinés* provoquent les symptômes d'intoxication

suivant : Symptômes : blocage de la transmission nerveuse ; une sensibilité particulière a été démontrée par les patients allergiques et asthmatiques et les enfants.

Symptômes liés au système nerveux central : trémulations, convulsions, ataxie ; irritation des voies aériennes : rhinorrhée, toux, bronchospasme et dyspnée ; réactions allergiques causant : anaphylaxie, hyperthermie, sudation, œdèmes cutanés, collapse vasculaire périphérique.

Traitement symptomatique.

En cas d'urgence, contacter le Centre Antipoison le plus proche. N° ORFILA (INRS) +33 (0)1 45 42 59 59

AVERTISSEMENT

Les recommandations et informations présentées ici résultent de tests scientifiques importants et rigoureux. Cependant lors de l'utilisation, de nombreux facteurs extérieurs entrent en compte (Qualité de l'application, météo, etc.).

Le fabricant garantit la formulation, la composition et le contenu. L'utilisateur sera responsable des dommages causés (manque d'efficacité, déchets, etc.) par le non-respect de tout ou partie des informations présentes sur l'étiquette.

Date de péremption: le produit se conserve 3 ans à compter de sa date de fabrication.

Classement : ATTENTION



Numéro d'inventaire 46474

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu/le récipient dans les circuits de collecte appropriés, conformément à la réglementation locale.

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.